

Revue des intérêts catholiques.

ROME. — En répondant, le 24 décembre dernier, aux souhaits d'usage qui lui étaient présentés par le Sacré Collège, le St. Père a fait, en quelques mots, le tableau complet et malheureusement trop fidèle des maux qui affligent la société moderne, puis il a rappelé au monde livré de toutes parts à la guerre, aux divisions intestines, aux déchirements et aux luttes, que la Paix, "une paix vraie et entière, c'est-à-dire fondée, comme elle doit l'être dans l'ordre, dans la vérité et dans la justice," ne peut être donnée que par Celui que toutes les nations semblent vouloir bannir de leurs législations, *Jésus-Christ*, le prince de la Paix. Il a montré aux rois et aux gouvernants qui se tourmentent à chercher cette paix qui les fuit, la source unique d'où elle pourrait couler sur le monde s'ils n'opposaient tant de digues à sa bienfaisante expansion : "Il est certain aussi que l'Eglise catholique, dont le Rédempteur a fait son épouse et qu'il a établie maîtresse de la vérité, gardienne et vengeresse de la justice, en est, par cela même, la source la plus féconde et la plus sûre défense.

Par le fait, non-seulement l'Eglise possède cette paix dans sa meilleure partie ; mais elle en jouit toujours, se tenant indissolublement jointe à son divin époux, qui toujours la protège et la rassure, même quand du dehors la tempête fait fureur ou quand l'enfer se dresse contre elle.....

Riche de ce trésor et pleine de la plus suave charité, l'Eglise catholique désire ardemment faire goûter même aux autres les fruits précieux de sa paix, et, à l'exemple de son divin auteur, tandis qu'elle demeure ferme dans la défense constante des principes sacrés de la justice et de la vérité, elle ne se laisse ni tromper par les fourberies, ni effrayer par les menaces, d'où qu'elles viennent, mais elle va, mère affectueuse, à la rencontre de ses fils égarés et offre ses dons de salut même à ses ennemis."

Mais les rois comme les peuples semblent être dans un état perpétuel d'ivresse, depuis qu'ils ont goûté à la coupe empoisonnée de la Révolution, et ils repoussent cette main charitable qui leur offre le don inestimable de la Paix.

Les rois croient pouvoir trouver la paix et la sécurité en dehors de l'Eglise et même sur les ruines de l'Eglise ; mais les pauvres insensés sont les premières victimes de leur funeste erreur.

Il ne se passe plus guère de mois que l'on n'ait à enregistrer un nouvel attentat contre la vie d'un souverain. Les récents attentats contre le Czar et le jeune roi d'Espagne inspirèrent à l'*Unità cattolica* une réflexion navrante basée sur quelques statistiques instructives :

"Depuis la spoliation du Saint-Siège, la principale occupation des souverains de l'Europe est de s'écrire les uns aux autres des lettres de félicitations pour avoir échappé à quelque attentat de régicide. Le moderne épistolaire des rois est tout de cette espèce. Tantôt c'est le czar qui se congratule avec l'empereur Guillaume et le roi Humbert, tantôt ce sont l'empereur Guillaume et le roi Humbert qui se congratulent avec le czar. Quel magnifique progrès !

Du 11 mai 1878 au 1er décembre 1879, on compte six horribles attentats contre des souverains : 1^o l'attentat de Hœdel contre l'empereur d'Allemagne (11 mai 1878) ; 2^o celui de Nobiling contre le même (2 juin 1878) ; 3^o celui de Moncasi contre le roi d'Espagne (25 octobre 1878) ; 4^o celui de Passanante contre le roi Humbert (17 novembre 1878) ; 5^o attentat contre le czar à Saint-Petersbourg (14 avril 1879) ; 6^o l'attentat contre le même à Moscou (1er décembre 1879).

Les souverains pourront bientôt compter les années de leur règne par le nombre d'attentats contre leur personne. Le czar Alexandre II en compte déjà quatre ; celui du 16 avril 1866 (Dimitrikorakosoff), celui du 6 juin 1867, à Paris (Bérézouski), et les deux de l'année courante.

Napoléon III en a compté 7 ; Guillaume Ier d'Allemagne en compte 5."

— Il s'est passé récemment au Vatican, un petit événement qui peut donner la mesure de liberté que les nouveaux maîtres de Rome entendent laisser au Pape et le degré de confiance qu'il faut placer dans les promesses hypocrites par lesquelles ils prétendaient abuser les catholiques et se faire pardonner leur usurpation.

Il existait dans la villa pontificale de Castelgandolfo certaine vaisselle antique, peinte par Lima della Robbia et d'autres peintres parmi les plus illustres artistes en ce genre. L'administration des Sacrés Palais n'en connaissant pas tout le prix, la vendit pour 21,000 francs à un négociant qui la céda ensuite au duc della Verdura pour 40,000 francs. La chose ayant été rapportée au St. Père, Sa Sainteté témoigna le désir de rentrer en possession de ces œuvres artistiques pour en enrichir le musée du Vatican. Le duc déclara que, pour être agréable au St. Père, il était prêt à les restituer pour le prix qu'elles lui avaient coûté. Mais pendant que s'opéraient ces transactions, le gouvernement fit saisir la vaisselle comme indûment vendue, prétendant que ces objets appartenaient à l'Etat.

Finalement la vaisselle dut être réintégrée au Vatican, mais non sans avoir donné lieu à une interpellation au Parlement, à l'occasion de laquelle le député Martini a outragé la mémoire de Pie IX.

Si le chef de l'Eglise est ainsi traité dans l'*Italie régénérée*, il ne faut pas s'étonner que la condition des ordres religieux y devienne de plus en plus précaire. Ils ne subsistent plus guère que grâce aux libéralités du Pape qui, tout dernièrement encore, faisait distribuer aux plus nécessiteuses d'entre les communautés une somme de six mille francs.

— La nouvelle année a vu paraître un nouveau journal l'*Aurora* qui sera l'organe du Vatican. Le Pape a daigné en favoriser la fondation d'une manière toute particulière.

Dans l'un de ses premiers numéros, l'*Aurora* répondant à un diplomate russe qui s'était permis de conseiller au St. Père d'abandonner Rome et d'accepter en échange la possession de la Sardaigne, démontre à ce politicien à courtes vues que la place du Pape n'est pas à Cagliari, mais à Rome et que rien ne pourra jamais obtenir d'un pape une renonciation à ce qui est une propriété et un droit sacré de la catholicité.

L'Eglise peut bien exister dans les catacombes. Le pape peut bien vivre en exil ou en captivité sans cesser de gou-